
Opposition au projet de crématorium

À partir de [REDACTED]

Date Dim 15/02/2026 20:55

À Enquete publique Camphin en Carembault <enquetepubliquecamphinenc@pevelecarembault.fr>

Madame, Monsieur,

Habitant de la commune de Camphin-En-Carembault, je vous adresse ce courriel pour exprimer ma vive opposition au projet de construction d'un crématorium situé à Camphin-en-Carembault.

Bien que je comprenne la nécessité de tels équipements à l'échelle du territoire, l'emplacement choisi me semble inapproprié pour les raisons suivantes :

* Impact environnemental et sanitaire : La proximité immédiate de zones résidentielles soulève des inquiétudes quant aux rejets atmosphériques (dioxines, mercure, particules fines). Même avec des systèmes de filtration modernes, le risque zéro n'existe pas, particulièrement en cas de maintenance défailante.

* Saturation du réseau routier : Un tel site génère un flux constant de véhicules et de convois funéraires. Les infrastructures actuelles ne sont pas dimensionnées pour absorber ce surplus de trafic sans nuire à la sécurité et à la tranquillité des riverains.

* Dépréciation immobilière : L'implantation d'un crématorium à proximité de zones habitées crée un préjudice manifeste sur la valeur patrimoniale de nos biens.

* Atteinte au cadre de vie : Le caractère solennel et funèbre d'un tel établissement à proximité des lieux de vie quotidienne et de loisirs impacte l'attractivité de notre quartier.

Je vous demande donc de bien vouloir reconsidérer ce projet et d'étudier des alternatives dans des zones industrielles ou éloignées des habitations.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

[REDACTED]
[REDACTED] et frères Alexandre
[REDACTED]

Enquête publique - MODIFICATION DE DROIT COMMUN n°3 CAMPHIN-EN-CAREMBAULT



vanhoutte<cdvanhoutte@outlook.fr>

À : Enquete publique Camphin en Carembault



Dim 15/02/2026 20:25

 Le contenu de ce message a été partiellement bloqué car l'expéditeur ne figure pas dans votre liste d'expéditeurs approuvés.

Expéditeur de confiance

Afficher le contenu bloqué

 L'expéditeur du message a demandé une confirmation de lecture

Envoyer un accusé de réception

 Courrier  
215 Ko

Bonjour,

Veuillez trouver en pièce jointe notre courrier concernant l'enquête publique portant sur la modification de droit commun n°3 du PLU de Camphin-en-Carembault.

Cordialement,



modification de droit commun n°3 du PLU - Observation sur les aspects financiers du projet

À partir de [REDACTED] <naumy.frq5vc@passmail.com>

Date Dim 15/02/2026 18:14

À Enquete publique Camphin en Carembault <enquetepubliquecamphinenc@pevelecarembault.fr>

 1 pièce jointe (6 Mo)

INFOS CAMPHIN JUIN 20252.pdf;

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Après lecture du bulletin municipal « Infos Camphin – Juin 2025 » (en PJ - page 10 et 11) ainsi que du dossier d'enquête publique relatif à la modification n°3 du PLU, je souhaite formuler une observation portant sur les aspects financiers du projet de crématorium et sur le recours annoncé à une délégation de service public (DSP).

Le bulletin évoque en effet la mise en œuvre du projet dans le cadre d'une DSP et mentionne des éléments financiers associés. Toutefois, le dossier d'enquête publique ne semble pas présenter de manière détaillée :

- Le montage financier envisagé ;
- Les engagements respectifs de la collectivité et du délégataire ;
- Les garanties financières prévues ;
- Les conditions de rémunération du futur exploitant ;
- L'éventuelle participation financière directe ou indirecte de la collectivité ;
- Les modalités de répartition des risques économiques.

Par ailleurs, il serait utile que soient clarifiées les interactions intervenues en amont entre les différentes parties prenantes (collectivité, intercommunalité, opérateurs privés éventuels, partenaires techniques), afin de garantir la parfaite transparence du processus décisionnel.

Dans un projet impliquant un équipement sensible et structurant, financé dans le cadre d'un montage contractuel public-privé, la transparence financière et institutionnelle constitue un élément essentiel de l'information du public.

Je souhaiterais donc que ces éléments soient précisés et versés au débat public dans le cadre de la présente enquête.

Je vous remercie de bien vouloir consigner cette observation au registre.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, mes salutations.

Cordialement,

[REDACTED]

modification de droit commun n°3 du PLU - Observation relative au caractère localisé de la modification



UMYsgaunmy100@gmail.com

À : Enquete publique Camphin en Carembault

😊 ↩ ⏪ ⏩ 📎 📅 ...

Dim 15/02/2026 17:57

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Après examen du dossier, je m'interroge sur le caractère très ciblé de la modification envisagée.

Les adaptations réglementaires semblent permettre spécifiquement l'implantation d'un crématorium sur un site déterminé.

Je souhaiterais savoir :

- Si d'autres sites ont été étudiés ;
- Si une analyse comparative a été menée ;
- Et en quoi cette évolution s'inscrit dans une stratégie d'aménagement globale du territoire.

Il me semblerait utile que ces éléments soient explicités afin d'assurer la transparence de la démarche.

Je vous remercie de bien vouloir consigner cette observation au registre.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, mes salutations.

Cordialement,

modification de droit commun n°3 du PLU - Observation relative au rapport d'incidences environnementales

À partir de [REDACTED] <gaumy.frq5v@passmail.com>

Date Dim 15/02/2026 17:53

À Enquete publique Camphin en Carembault <enquetepubliquecamphinenc@pevelecarembault.fr>

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Après consultation du dossier d'enquête publique, je souhaite formuler plusieurs observations concernant le rapport d'incidences environnementales.

Il me semble que :

- Les émissions atmosphériques sont évoquées principalement au regard du respect des normes applicables, sans qu'une modélisation locale détaillée des retombées ne soit présentée ;
- L'analyse des vents dominants et des phénomènes de dispersion mériterait d'être approfondie ;
- L'impact cumulé avec les activités et infrastructures existantes n'est pas suffisamment explicité ;
- L'augmentation du trafic routier ne fait pas l'objet d'une évaluation chiffrée détaillée.

Ces éléments me paraissent nécessaires pour permettre au public d'apprécier pleinement les incidences réelles du projet, notamment en matière de qualité de l'air et de santé publique.

Je souhaite également attirer l'attention sur la proximité immédiate de l'École primaire Les Viviers ainsi que de plusieurs habitations situées à proximité du site envisagé. La présence d'un établissement accueillant des enfants renforce l'exigence d'une analyse environnementale particulièrement rigoureuse et approfondie.

Au regard de ces éléments, le choix d'implantation apparaît, à tout le moins, insuffisamment justifié et potentiellement inadapté au contexte environnant. Une localisation alternative, plus éloignée des zones d'habitat et des équipements sensibles, aurait mérité d'être sérieusement étudiée.

Compte tenu de la nature particulière d'un crématorium, installation générant des émissions atmosphériques réglementées et relevant du contrôle environnemental de l'État, il me semblerait également opportun que les services compétents, et notamment la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), soient formellement sollicités afin d'éclairer l'analyse environnementale présentée dans le dossier.

Une telle consultation permettrait de garantir la robustesse technique de l'évaluation et d'assurer une information complète et loyale du public.

Je vous remercie de bien vouloir consigner ces observations au registre.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, mes salutations.

Cordialement,

[REDACTED]

modification de droit commun n°3 du PLU - Observation relative à la compatibilité avec le PADD



À : Enquete publique Camphin en Carembault

Dim 15/02/2026 17:35

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique en cours, je souhaite attirer votre attention sur la compatibilité du projet avec les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

Le PADD met notamment en avant la préservation du cadre de vie, la maîtrise des nuisances et la gestion raisonnée de l'urbanisation.

L'implantation d'un crématorium implique des flux de véhicules supplémentaires, une activité technique spécifique et des émissions atmosphériques encadrées mais existantes.

Ces éléments interrogent la cohérence du projet avec les objectifs affichés.

Je souhaiterais que la démonstration de compatibilité soit explicitement détaillée et motivée.

Je vous remercie de bien vouloir inscrire cette observation au registre.

Veuillez recevoir, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, mes salutations.

[Signature]

Opposition Implantation crématorium



Virginie Le...@gmail.com

À : Enquete publique Camphin en Carembault

Dim 15/02/2026 12:56

😊 ↩️ ↶️ ↷️ 🔗 📅 ...

Bonjour, nous sommes contre l'implantation d'un crématorium sur Phalempin ou camphin en Carembault rue Foch Phalempin.
En vous remerciant
Cordialement
[Redacted]
[Redacted] capitaine Gaston Jarmy
[Redacted]

Envoyé de mon iPhone

↩️ Répondre

↶️ Répondre à tous

↷️ Transférer

opposition implantation crématorium



À : Enquete publique Camphin en Carembault



Dim 15/02/2026 12:52

Bonjour,

Nous sommes contre l'implantation d'un crématorium sur Phalempin ou sur la commune de Camphin en Carembault rue Foch à Phalempin.

Cordialement,



- ↩ Répondre
- ↩ Répondre à tous
- ➡ Transférer

Enquête publique sur la modification du PLU de Camphin en C.

À partir de [REDACTED] Rigaud <philipperrigaud@wanadoo.fr>

Date Sam 14/02/2026 14:02

À Enquete publique Camphin en Carembault <enquetepubliquecamphinenc@pevelecarembault.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je suis conseiller municipal de la minorité à Phalempin, mais je vous écris en tant qu'habitant de cette commune.

Au sujet du projet de crématorium, même si il y a un besoin de création de nouveaux équipements de ce type, j'y suis opposé pour au moins deux raisons :

- Les émanations gazeuses seront dirigées par les vents dominants sur les quartiers très proches de Phalempin. Évidemment, des systèmes de filtration sont obligatoires, mais il peut arriver que l'exploitant les désactive pour différentes raisons, et les contrôles ne sont pas fréquents.
- Le stationnement disponible aux alentours des crématoriums est souvent insuffisant car les participants à une cérémonie viennent se garer alors que ceux de la cérémonie précédente ne sont pas encore partis. Quand le défunt est quelqu'un de connu, cela peut poser des problèmes pour les habitants des quartiers voisins.

Par ailleurs, je souhaite que la Communauté de Communes, propriétaire des terres dont le devenir restera agricole, fasse en sorte qu'elles soient cultivées en agriculture biologique.

Cela éviterait aux seniors qui seront hébergés sur place d'être trop exposés aux pulvérisations de pesticides.

De plus, ce serait cohérent avec la volonté politique de la CCPC d'alimenter la cuisine centrale prochainement créée à Pont-à-Marcq avec des produits de qualité et bons pour la santé. Le territoire est déjà très en retard par rapport à la moyenne française pour la part des terres cultivées en bio. En outre, une vaste étude nationale publiée en décembre par le quotidien Le Monde, classe l'école de Phalempin, située à environ 300 mètres du site objet de l'enquête publique, parmi les 10 % les plus exposées aux pesticides à l'échelle de la France.

Bien cordialement

[REDACTED]
Philippe Rigaud
[REDACTED]
[REDACTED]



Re: Enquête publique - Modification n°3 du PLU de Camphin-en-Carembault - Opposition

À partir de [redacted]@mail.com

Date Sam 14/02/2026 09:13

À Enquete publique Camphin en Carembault <enquetepubliquecamphinenc@pevelecarembault.fr>

J'ajoute que lorsqu'on regarde l'emplacement d'autres crematoriums (ex : Herlies, Courrières, Vendin-Le-Vieil), ils sont situés bien à l'écart de la commune. C'est impensable d'implanter un crématorium si proche des habitations. C'est un bâtiment funeste qui n'a pas vocation à être construit dans notre quartier.

Cordialement,

[redacted]

Enquête publique - Modification n°3 du PLU de Camphin-en-Carembault - Opposition

À partir de [redacted] <[redacted]@gmail.com>

Date Sam 14/02/2026 09:04

À Enquete publique Camphin en Carembault <enquetepubliquecamphinenc@pevelecarembault.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que résidente de la commune de Phalempin, je vous adresse mes observations concernant l'enquête publique relative à la modification de droit commun n°3 du PLU.

Je souhaite exprimer ma ferme opposition à l'installation d'un crématorium pour les motifs suivants :

- Risques de pollution et santé publique : le quartier concerné accueille de nombreuses familles et se situe à proximité immédiate d'un parc fréquenté par les enfants. L'implantation d'un crématorium soulève des inquiétudes majeures concernant les rejets atmosphériques et la qualité de l'air.

- Problématiques de stationnement et de circulation : un flux de véhicules important et régulier va être généré. Notre quartier n'est pas dimensionné pour absorber ce surcroît de trafic, ce qui entraînera inévitablement une saturation du stationnement public et des nuisances pour les riverains.

- Incohérence totale avec le cadre de vie : l'ajout de ces nuisances (pollution et trafic) dénature la vocation résidentielle et familiale de ce secteur ; la présence d'une telle installation peut aussi entraîner des pertes de valeur immobilière. Nous avons emménagé à Phalempin dans le but de profiter des balades en plein air ; ajouter un tel bâtiment polluant n'est pas du tout souhaitable pour le cadre de vie des habitants.

Je vous remercie de bien vouloir ajouter cette contribution au dossier d'enquête et de la prendre en compte dans votre rapport et vos conclusions motivées.

Cordialement,

[redacted signature block]



Outlook

Observation - Enquête publique : Modification de droit commun n°3 du PLU de Camphin-en-Carembault

À partir de [redacted] <[redacted]@gmail.com>

Date Sam 14/02/2026 08:37

À Enquete publique Camphin en Carembault <enquetepubliquecamphinenc@pevelecarembault.fr>

À l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur,
Habitant la commune de Phalempin, je souhaite par la présente exprimer mon opposition ferme au projet de [préciser le projet de construction, ex: création d'un crématorium] faisant l'objet de la modification n°3 du PLU.

Mes objections se fondent sur les points suivants :

1. Risques de pollutions atmosphériques et sanitaires

L'activité envisagée génère des rejets de fumées contenant des particules fines, des dioxines et des métaux lourds (notamment du mercure). Bien que des normes existent, je m'inquiète de l'impact cumulatif de ces rejets sur la santé des riverains. Le respect des seuils réglementaires lors de contrôles ponctuels ne garantit en rien l'absence de pollution lors du fonctionnement quotidien et sur le long terme.

2. Absence de contrôle permanent des émissions

Je tiens à souligner que les systèmes de filtration ne sont jamais infaillibles. En l'absence d'un dispositif de contrôle indépendant, public et consultable en temps réel par les citoyens, rien ne garantit la sécurité sanitaire du voisinage face à d'éventuels dysfonctionnements techniques.

3. Incohérence de la proximité immédiate avec les zones d'habitation

Le projet se situe à une distance trop réduite des zones résidentielles existantes. Cette proximité est incompatible avec la sérénité du cadre de vie et expose directement les familles et les enfants à des nuisances non seulement physiques (odeurs potentielles, retombées de suies) mais aussi visuelles et psychologiques.

4. Impact sur la circulation et la sécurité routière

L'implantation d'un tel établissement va engendrer un flux de véhicules supplémentaire (convois funéraires, familles, personnel) sur des axes qui ne sont pas nécessairement dimensionnés pour ce trafic spécifique, augmentant ainsi les risques d'accidents et les nuisances sonores pour les riverains.

5. Dépréciation immobilière et cadre de vie

L'installation d'une infrastructure de ce type à proximité directe de maisons individuelles porte atteinte à l'attractivité du quartier et entraînera inévitablement une perte de valeur vénale des biens immobiliers environnants.

Pour l'ensemble de ces raisons, je vous demande de bien vouloir émettre un avis défavorable concernant cette modification du PLU.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

[redacted]
[redacted]
12 rue Maurice Schumann, 59133 Phalempin



[REDACTED] francois.rosa@wanadoo.fr



À : Enquete publique Camphin en Carembault

Ven 13/02/2026 16:26

Bonjour,

Nous habitons Phalempin et souhaitons exprimés notre désaccord face au projet d'implantation d'un crématorium sur le terrain se situant entre Camphin en Carembault et Phalempin.

Par ailleurs, je vous remercie de bien vouloir anonymiser ce courrier.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à cette contestation.

Cordialement,

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



[redacted] emilie.caron@live.fr >



À : Enquete publique Camphin en Carembault

Ven 13/02/2026 15:06

Bonjour,

Je souhaiterais vous faire part de mon désaccord profond quant à la mise en place d'un crématorium au sein de la commune de Phalempin.

Je vous remercie donc de bien vouloir prendre en compte cette désapprobation,

Bien à vous,

[redacted]
(résidant rue du docteur Eloy à Phalempin)

↩ Répondre

↩ Répondre à tous

➡ Transférer

B

[redacted]
borette.emmanuel@orange.fr



À : Enquete publique Camphin en Carembault

Ven 13/02/2026 14:46

Bonjour

Je me permets de vous indiquer que je suis contre le projet de crématorium sur la commune de Phalempin.

Bien à vous

[redacted]
[redacted]

Phalempin

Envoyé depuis l'application Mail Orange

↳ Répondre

↳ Répondre à tous

↪ Transférer



Francis Lorthiois <lorthiois.francis@bbox.fr>



À : Enquete publique Camphin en Carembault

Ven 13/02/2026 14:24

Bonjour,

concernant le projet de crématorium, en qualité de Phalempinois je m'oppose au projet si il reste situé sur le site des prés Lourés.

Si il est clair que le besoin d'un crématorium est réel, je pense que le choix de cet emplacement n'est pas judicieux. il doit bien exister un lieu sur le territoire de la CCPC qui pourra accueillir cet etablissement sans nuisances et sans conflit.

fait pour valoir ce que de droit

Phalempin le 13/02/2026

Francis Lorthiois
06 30 02 90 00

↳ Répondre

↳ Répondre à tous

→ Transférer